L’avenir linguistique d’un Brabant -de moins en moins- « flamand »

Depuis les années 50, la constitution d’une culture flamande englobée dans son essence la langue – néerlandaise – (historiquement sa variante flamande) comme constituant identitaire principal. Mais en décorrélant l’aspect linguistique de l’identitaire, on pourrait théoriquement voir émerger une culture flamande en langue française. Sur la base de cette observation, il semblerait donc pertinent de séparer les aspects purement linguistiques de la « déflamandisation ». Ce dernier terme apparaît donc davantage fondé sur des critères purement politiques. Les acteurs politiques, en région flamande, parlent abondamment de déflamandisation lorsque la pratique d’une langue, à savoir le néerlandais, est en constante diminution dans un espace défini. Pour ces politiques, le processus de déflamandisation est une réalité socio-linguistique dès car liant la culture flamande à la langue néerlandaise.

On peut définir la « dénéerlandisation » (ou la déflamandisation) comme la diminution de la part de population de langue maternelle néerlandaise (ou flamande) au détriment d’autres langues, comme le français, mais pas seulement. On peut appliquer le phénomène de dénéerlandisation, lorsque la part des nouveau-nés élevés en néerlandais diminue et franchit le seuil des 50 %, sur un territoire, en l’occurrence ici la province du Brabant flamand. Les changements linguistiques opérés entre 2015 et 2025 demeurent assez importants pour nombre de communes, où par exemple le nombre de naissances en langue française après des années à être relativement faible deviennent les premières en importance.

La francisation de la Région flamande a pris plusieurs formes depuis la fin du XVIIIème siècle et la départementalisation de la Belgique actuelle durant la période révolutionnaire. Ce phénomène s’est depuis accéléré avec l’indépendance du royaume de Belgique en 1830. Ensuite, au début du XXème siècle, avec le développement de l’enseignement scolaire en Belgique, le français se diffuse comme seconde langue, tant dans les provinces du Sud que du Nord, qui pour ces dernières formeront la Région flamande. En particulier, dans les centres urbains et dans la province du Brabant. Ce phénomène est une nouvelle fois corrélé à l’urbanisation grandissante de Bruxelles. La surface de celle-ci s’étend à ses communes périphériques brabançonnes, mais aussi à d’autres provinces de la Région flamande. Désormais, lorsque la majorité des naissances sont en langue maternelle française, on peut parler de francisation par les naissances. Cela sera le cas observé par les recensements linguistiques officiels jusqu’aux années cinquante, dans un certain nombre de communes de la périphérie immédiate de Bruxelles.

Créées dans les années 60 suite à la fixation de la frontière linguistique, les communes à facilités sont des communes de Belgique où une autre langue nationale est permise dans l’administration publique, en plus du français, du néerlandais ou de l’allemand, selon le cas. Ainsi, à la périphérie de la région bruxelloise, il existe six communes en Région flamande qui permettent à leurs habitants de recevoir un communication administrative en langue française, en plus du néerlandais. Dans ces six communes, le phénomène de francisation engendre, en conséquence, une dénéerlandisation, souvent achevée par l’augmentation de naissances qui ne sont pas forcément en langue maternelle française. Prenons l’exemple de Drogenbos qui voit son nombre de naissances en langue maternelle française légèrement diminuer et son nombre de naissances en langue maternelle néerlandaise atteindre un nombre anecdotiquement bas.

Depuis plusieurs années, *Kind en Gezin*, fusionné depuis 2019 au sein de l’*Opproeien* (Office pour l’enfance de la communauté flamande de Belgique), relève les langues maternelles transmises aux nouveau-nés de la communauté commune ? en langue néerlandaise de Belgique. Ce sont donc sur les

chiffres de 2015 à 2025 de cet organisme que se fonderont les observations linguistiques de cet article. En particulier, les communes du Brabant flamand qui regroupe un peu plus de 10 % de la population du Royaume de Belgique, soit 1 114 299 habitants en 2015 et 1 204 541 en 2025. En 2015, cette même province comptait 20,4 % de naissances dans un foyer de langue maternelle française, contre 59,8 % de naissance néerlandaise. En 2025, le pourcentage atteint 23,9 % en langue française et 51 % en langue néerlandaise. Si l'on prend la Région flamande dans son ensemble[11], on comptait en 2015 5,4 % de naissances maternelle en langue française pour 73,3 % en langue néerlandaise. En 2025 la part est de 6,9 % en langue française et 65,9 % en langue néerlandaise. En clair, l'augmentation non négligeable de la part des naissances en langue française ne comble pas complètement la diminution, encore plus forte, de la part des naissances en langue flamande. La francisation est d'abord une dénéerlandisation.

Le cas spécifique des six communes à facilités en périphérie bruxelloise.

Donnés linguistiques sur la natalité en langues française et en langue néerlandaise des six communes à facilité de la périphérie de la Région bruxelloise

	Part de naissances en langue maternelle française		Part de naissances en langue maternelle néerlandaise		Population en 2025	Naissances par an environ
	2015	2025	2015	2025		2015-2025
Linkebeek	75,8	77,4	6,1	6,5	4 646	50
Drogenbos	59,3	51,4	0	2,9	6 040	60
Rhode-Saint-Genèse	65,5	67,3	12,1	10,6	18 700	210
Wemmel	62,7	57,4	10,8	10,1	18 292	150
Crainhem	57,1	52,9	5,1	8,7	13 940	90
Wesembeek-Ophem	57,2	60,7	10,3	6,7	14 760	100
					76 378	**660**

En 2025, les six communes à facilités en périphérie bruxelloise comptent 76 378 habitants.

Linkebeek, 4 674 habitants, compte 77,4% de naissances en langue maternelle française pour 6,5% en langue néerlandaise.

Drogenbos 6 040 habitants, compte 51,4 % de naissances en langue maternelle française pour 2,9 % en langue néerlandaise pour environ 60 naissances par an. À noter qu'il n'y a pas eu de naissance de langue maternelle néerlandaise en 2015 et 2024.

Rhode-Saint-Genèse, 18 693 habitants, compte 67,3 % de naissances en langue maternelle française pour 10,6 % en langue néerlandaise.

Wemmel, 18 179 habitants, compte 57,4 % de naissances en langue maternelle française pour 10,1 % en langue néerlandaise.

Crainhem, 13 962 habitants, compte 52,9 % de naissances en langue maternelle française pour 8,7 % en langue néerlandaise.

Wesembeek-Ophem, 14 742 habitants, compte 60,7 % de naissances en langue maternelle française pour 6,7 % en langue néerlandaise.

En 2025, seules les communes de Rhode-Saint-Genèse et Wemmel dépassent les 10 % de naissances en

langue maternelle néerlandaise. Cette même année, sur les 660 naissances que comptent les six communes, plus de 400 naissances sont en langue maternelle française, soit plus de 60 % pour un peu moins de 6 % en langue néerlandaise, soit moins de 10 % du total des naissances.

	Part de la langue maternelle néerlandaise par population scolarisée en 2015			Part de la langue maternelle néerlandaise par population scolarisée en 2025		
	Maternelle	Primaire	Secondaire	Maternelle	Primaire	Secondaire
Linkebeek	27,5	31,8	61,8	22,6	27,3	34,6
Drogenbos	29,9	24,5	40,3	16,3	18,4	19,4
Rhode-Saint-Genèse	43,6	43,6	61,4	26,8	25	42,4
Wemmel	45,1	47,9	65,6	24,3	31,4	45,8
Crainhem	26,8	34,8	37	19,7	18,3	28,2
Wesembeek-Ophem	33,2	35,8	46,8	19,1	17,5	34

En 2025, on observe qu'en matière scolaire que ce soit en maternelle, en primaire ou au secondaire la langue maternelle néerlandaise ne dépasse jamais 50 % pour la population scolarisée des 6 communes à facilités. Seul Rhode-Saint-Genèse dépasse les 25 % de maternelle de langue maternelle néerlandaise, alors qu'en 2015 aucune commune n'était en dessous de ces 25 %.

Un développement dans le reste de la périphérie de la Région bruxelloise (Rand) :

Données linguistiques sur la natalité en langues française et néerlandaise des 14 communes de la première ceinture de la Région bruxelloise

On définit ici comme première ceinture de la périphérie bruxelloise toutes les communes contiguës à l'extérieur de la Région bruxelloise ou d'une des six communes à facilités linguistiques contiguës à la Région bruxelloise.

	Part de naissances en langue maternelle française		Part de naissances en langue maternelle néerlandaise		Population en 2025	Naissances par an environ
	2015	2025	2015	2025		2015-2025
Hal	20,4	23,9	59,8	51	42 884	440
Leeuw-Saint-Pierre	46,7	53,5	34,3	23	36 732	370
Dilbeek	36,8	43,6	42,6	30,2	45 069	405
Asse	34,5	40,6	37	30	35 882	390
Merchtem	19,6	28,3	70,6	56,7	18 361	200
Meise	22,2	30	64,9	45,5	20 392	185
Grimbergen	36,7	37	38,3	29,2	40 062	390
Vilvorde	34,2	33,8	28,9	25,8	48 040	525
Machelen-lez-Vilvorde	46,2	39,8	26,9	16,8	16 784	145
Zaventem	35,9	41,3	28,9	22,9	37 271	335
Tervueren	28,5	36,1	43	36,1	23 246	200
Overijse	41	50,7	37,8	31,9	26 250	230
Hoeilaart	41,4	40,4	33,7	31,3	11 565	95
Beersel	44,4	48,6	38,7	29,6	26 593	215
					429 131	**4 125**

En 2025, au total, les naissances dans les familles de langue maternelle française sont désormais supérieures aux naissances dans les familles de langue maternelle néerlandaise, ce qui était encore l'inverse en 2015.

Sur les quatorze communes étudiées, dix ont part de naissances en langue maternelle française supérieure à celle en langue néerlandaise, douze voient le nombre de naissances en langue néerlandaise diminuer et passer sous le seuil des 50 % du total. Leeuw-Saint-Pierre et Overijse dépassent en 2025 la barre des 50 % de naissances en langue maternelle française. La langue maternelle néerlandaise représente désormais moins du quart des naissances pour Leeuw-Saint-Pierre et moins du tiers pour Overijse. On observe bien une dénéerlandisation dans neuf communes qui comptent désormais moins d'un tiers de naissances en langue néerlandaise. Dans onze de ces communes … ?

En 2025, seules les communes de Hal et de Merchtem conservent un seuil de 50 % de naissances dans des familles de langue maternelle néerlandaise, respectivement 51 % et 56,7 %. On peut donc affirmer que dans l'ensemble de ces communes de la première ceinture de la Région bruxelloise, dans la catégorie naissances, s'opère une très large dénéerlandisation.

En 2025, sur les un peu plus de 4 000 naissances par an sur cet ensemble de communes, les naissances de langue maternelle française représentent à elles seules désormais 40 % du total des naissances.

Données linguistiques sur la natalité en langues française et néerlandaise des 14 communes de la deuxième ceinture de la périphérie bruxelloise

On définit ici comme deuxième ceinture de la périphérie bruxelloise toutes les communes contiguës à l'extérieur de la première ceinture de la périphérie bruxelloise.

	Part de naissances en langue maternelle française		Part de naissances en langue maternelle néerlandaise		Population en 2025	Naissances par an environ
	2015	2025	2015	2025		2015-2025
Pepingen	15,6	0	84,4	100	4 564	45
Lennik	27,4	18,1	57,4	58,3	9 481	90
Ternath	13	19,7	74	56,8	16 691	150
Affligem	17	26,5	75,9	56,4	13 770	125
Alost (Prov. de Flandre-Orientale)	13	18,8	69,2	51,2	92 131	850
Opwijk	11,3	21,5	75,2	61,1	15 006	140
Buggenhout (Prov. de Flandre-Orientale)	1,4	4,8	91	78,6	15 079	140
Londerzeel	9,5	19,3	79,9	62,8	19 491	185
Capelle-au-Bois	3,3	9,5	86,8	78,6	9 806	90
Zemst	5,2	6,6	87,5	80,1	23 369	225
Steenockerzeel	19,8	23	67,9	51,6	12 727	130
Cortenbergh	17,4	18,9	63,2	48	21 386	200
Bertem	4,1	12,2	84,5	64,4	10 342	100
Huldenberg	12,5	23,9	77,1	58	10 071	95
					273 914	**2 565**

En étendant une analyse des naissances à la deuxième ceinture de communes de la périphérie bruxelloise, on constate que sur la totalité des quatorze communes, 2 500 naissances annuelles, soit environ 1 sur 5 sont en langue maternelle française.

Du fait des fusions de communes entreprises depuis 1977 en Belgique, et encore récemment par les autorités en Région flamande, la deuxième ceinture de communes de la périphérie bruxelloise s'étend désormais en Province de Flandre-Orientale avec les communes d'Alost et de Buggenhout, en dehors de la province du Brabant flamand. Ces fusions avaient aussi pour ambition de diluer et retarder la dénéerlandisation et donc la francisation des communes concernés. Les changements linguistiques n'ont été dans les faits que retardés.

En 2025, 7 de ses 14 communes la dénéerlandisation des naissances est à un stade avancé, la part de naissance en langue maternelle néerlandaise s'approchant ou devenant inférieur à 50 %,. Seule la commune de Lennik était dans ce cas en 2015. Toujours en 2025 sur ce même ensemble de communes, neuf voient leur nombre de naissances en langue maternelle française s'approcher ou dépasser les 20 %, alors qu'il n'y en avait que trois en 2015 (Lennik, Steenockerzeel et Cortenbergh)

Des naissances majoritairement néerlandophones ailleurs dans le Brabant flamand

	Part de naissances en langue maternelle française		Part de naissances en langue maternelle néerlandaise		Population en 2025	Naissances par an environ
	2015	2025	2015	2025		2015-2025
Biévène	31,6	25	68,4	65	2 266	20
Landen	9,3	23,9	78,7	62,8	16 375	150
Liedekerke	24,8	40,7	59	42,3	14 155	130
Louvain	3,2	4	60,3	49,1	104 906	1000
Roosdael	11,1	21,6	82,8	64,8	12 021	110
Tirlemont	5,8	11,7	75,5	50,2	36 890	380

Pour les communes de Louvain, Liedekerke et Tirlemont on peut parler de dénéerlandisation puisque les naissances en langue néerlandaise passent en dessous de la barre des 50 % ou s'en approchant. Pour Louvain, les naissances en langue française ne dépassent cependant pas les 5 % et à Tirlemont le nombre dépasse juste les 10 % mais a doublé depuis 2015. Pour Liedekerke, cependant la francisation de la commune accompagne fidèlement la dénéerlandisation de celle-ci.

Biévène, commune à facilités à l'est du Brabant flamand, voit sa part de naissance en langue maternelle française passer de 31,6 à 25 %, mais dans le même cas la diminution constatée de la langue néerlandaise dans les naissances se poursuit.

Conclusion

La Province du Brabant flamand, qui voit l'influence de la Région bruxelloise se renforcer, se transforme au niveau linguistique par la diminution des naissances en langue maternelle néerlandaise, et la progression d'autres, en particulier le français. On peut constater que l'augmentation du nombre de locuteurs en langue française s'étend désormais au de la seule province du Brabant flamand qui se dénéerlandisent puis se francisent. Désormais la Flandre-Orientale ou encore la province d'Anvers, connaissent le phénomène bruxellois. A noter que les grands centres urbains de la Région flamande comme Anvers ou Louvain se dénérlandisent plus qu'ils ne se francisent. La francisation venant par l'extension de l'aire d'attraction bruxelloise. Par exemple, Alost en Flandre-Orientale, de taille comparable à Louvain, est peu à peu intégrée à l'aire d'attraction de Bruxelles et voit le processus de dénéerlandisation suivi d'une francisation prendre forme.

Bibliographie

Kind & Gezin, Office de l'enfance pour la communauté flamande, (situation linguistique par commune et Province), https://www.opgroeien.be/kennis/cijfers-en-onderzoek/taal-en-nationaliteit/cijfers-op-maat#toc-taalsituatie, (consulté le 20/09/2026)

Notes et références

1. à savoir les Provinces du Brabant flamand, du Limbourg, de Flandre-Orientale et de Flandre-Occidentale ↑